



# P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

30/2020

24 juillet 2020

## FEUILLE D'INFORMATIONS

**Mairie** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

☎ : **02.98.92.50.23** www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

**Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay** ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin **02.98.16.14.00**

**Postes de secours** Du lundi au dimanche Kervel **02.98.92.53.26**  
de 13h30 à 19h30 Sainte Anne la Palud **02.98.92.56.34**

**Office du tourisme** Lundi : 14h-18h / Mardi et Mercredi 9h30-12h30 **02.98.92.53.57**  
Du 7 juillet au 30 août Samedi : 9h45-12h30 et 14h30-18h / Dimanche : 9h30-13h00

**Enedis** Dépannage - urgences 24h/24h **09.72.67.50.29**

**Eau potable** Véolia – du lundi au vendredi de 8h à 18h **09.69.32.35.29**

**Assainissement** Saur – du lundi au vendredi de 8h à 18h **02.77.62.40.00**

**Bibliothèque municipale** Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 **02.98.92.57.55**  
(Port du masque obligatoire) Dimanche de 11h0 à 12h00

**Vétérinaires** 28 bis rue de la Presqu'île **02.98.92.50.24**

**Médecins** Parc d'activités du Porzay **Bauta Vincent**  
**Cogneau Clément** **02.29.20.21.00**  
**Paugam Marion**

**Pharmacie** 1, allée du stade **Bourdais Françoise** **02.98.92.50.34**

**Infirmières** Parc d'activités du Porzay **Fray Pascale** **02.98.92.52.06**  
**Brusq-Hirrien Anne-Laure**

Parc d'activités du Porzay **Gérardi Régine**  
**Robyn Dominique** **02.98.92.55.34**  
**Duchillier Laurence**

Parc d'activités du Porzay **Peuziat Eric** **02.98.92.53.13**

**Kinésithérapeutes** Parc d'activités du Porzay **Scordia Julie** **02.56.06.29.29**  
**Le Ny Claire**

**Diététicienne - Nutritionniste** Parc d'activités du Porzay **Séverine Doué** **02.98.27.88.57**

**Ostéopathe** Parc d'activités du Porzay **Fauchart Florian** **06.30.90.87.89**

**Pédicure / Podologue** Parc d'activités du Porzay **Cavarec David** **02.98.92.59.19**

**Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j/ 7** **Daden David** **02.98.92.55.06**  
**06.63.44.29.70**

**Ambulances - Services funéraires** **Jolec Alain** **02.98.81.27.28**

**Déchèterie** Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 **02.98.92.57.58**  
Jeudi de 14h00 à 18h00  
Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

**Déchets de jardin** rue Ménez Bian

**Marché saisonnier** Tous les dimanches jusqu'au 25 octobre Place de l'église de 8h30 à 13h  
(Port du masque vivement recommandé)

## INFORMATIONS COMMUNALES

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 20 juillet 2020 à 19h à la salle municipale.

### Budget primitif principal 2020

Les vues d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses	BP 2020 (en €)	recettes	BP 2020 (en €)
charges à caractère général	527 700.93	atténuation charges de personnel	8 000.00
charges de personnel	626 700.00	produits du domaine	212 835.00
atténuations de produits	7000.00	impôts et taxes	903 204.00
autres charges de gestion courante	279 988.00	dotations et subventions	457 494.00
charges financières	42 500.00	autres produits de gestion courante	18 000.00
charges exceptionnelles	15 757.00	autres produits exceptionnels	63 278.53
virement vers section investissement	207 492.24	excédent reporté	51 902.64
opérations de transferts (amortissements)	7 576.00		
<b>Total</b>	<b>1 714 714.17</b>	<b>Total</b>	<b>1 714 714.17</b>

Section d'investissement :

dépenses	BP 2020 (en €)	recettes	BP 2020 (en €)
remboursement du capital	137 350.00	virement de la section fonctionnement	207 492.24
immobilisations incorporelles (études)	20 100.00	f.c.t.v.a. et taxe d'aménagement	101 030.00
subventions d'équipement versées	15 000.00	excédent capitalisé	336 104.00
immobilisations corporelles	116 630.00	subventions	230 276.00
immobilisations en cours	348 375.00	emprunts	910.00
déficit reporté	262 728.16	dépôts et cautionnements	550.00
		autre immobilisation financière	16 244.92
		opérations d'ordre	7 576.00
<b>Total</b>	<b>900 183.16</b>	<b>Total</b>	<b>900 183.16</b>

Egalement, en même temps que le vote des budgets est proposé traditionnellement le vote des taux de la fiscalité locale. Les calendriers étant modifiés cette année, les taux ne seront pas modifiés en 2020.

Accord à l'unanimité

**Budgets primitifs annexes 2020**

**Lotissement Roz ar Ster**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 523 933.35 € comme suit :

dépenses	BP 2020 (en €)	recettes	BP 2020 (en €)
charges à caractère général	21 922.01	produits du domaine	23 555.00
autres charges de gestion courante	0	produits exceptionnels	0
charges financières	3 000.00	opérat° d'ordre de transfert entre sect°	315 391.07
opérat° d'ordre de transfert entre sect°	315 391.07	excédent reporté	184 987.28
virement à la sect° investissement	183 620.27		

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 499 011.34 € comme suit :

dépenses	BP 2020 (en €)	recettes	BP 2020 (en €)
emprunt	58 500.00	virement de la section fonction.	183 620.27
opérat° d'ordre de transfert entre sect°	315 391.07	opérat° d'ordre de transfert entre sect°	315 391.07
déficit reporté	125 120.27		

Accord à l'unanimité

**Maison de santé pluridisciplinaire**

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 43 300.28 € comme suit :

dépenses	BP 2020 (en €)	recettes	BP 2020 (en €)
charges à caractère général	12 127.69	revenus des immeubles	36 720.00
charges financières	11 000.00	excédent reporté	6 580.28
virement à la sect° investissement	20 172.59		

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 212 386.59 € comme suit :

dépenses	BP 2020 (en €)	recettes	BP 2020 (en €)
emprunt	28 973.00	FCTVA	27 214.00
immobilisations corporelles	400.00	subventions	165 000.00
immobilisations en cours	163 216.80	virement de la section fonctionnement	20 172.59
déficit reporté	19 796.79		

Accord à l'unanimité

**Enquête publique : installation de stockage de déchets société Guenneau Travaux Publics**

Considérant que le territoire de la commune de Plonévez-Porzay est compris dans le rayon d'enquête publique prévu par la réglementation sur les installations classées,

Le conseil municipal émet, à la majorité absolue (16 voix pour et 2 abstentions), un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Guenneau Travaux Publics en vue de l'extension et du renouvellement d'exploitation pour une durée de 30 ans de l'ISDI implantée au lieu-dit « Le Merdy » à Kerlaz,

**Commission communale des impôts**

Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par Le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal. Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur régional / départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms.

**Désignation des délégués (CNAS , ENEDIS...)**

Comité national d'action sociale du personnel territorial (CNAS) → Sylviane Pennaneac'h

Enedis → Jacques Le Page

Correspondant défense → André Piriou

SIVU pour la création d'un centre de secours à Douarnenez :

Titulaire → Pascal Bodéan

Suppléant → Paul Divanac'h

Accord à l'unanimité pour tous ces organismes.

### **CCAS : élection des administrateurs issus du Conseil municipal**

Le Maire rappelle que lors de la séance du 8 juin 2020, le conseil municipal a fixé à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, auquel on ajoute le président du CCAS (le Maire). Le conseil d'administration doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir : être composé en nombre égal d'administrateurs issus de la société civile (« administrateurs nommés ») et d'administrateurs issus du conseil municipal (« administrateurs élus »). Les représentants du conseil municipal sont élus au scrutin de liste.

A l'unanimité, sont élues membres du CCAS : Sylviane Pennaneac'h, Jeanne Hascoët, Annick Kériver, Fabienne Tiennot, Véronique Lebon, Nathalie Riou.

### **OGEC**

Monsieur Le maire a été saisi par le président de l'OGEC de l'école Sainte Anne.

Conformément à son dernier conseil d'administration qui a décidé d'un certain volume de travaux effectués, l'OGEC souhaiterait solliciter la commune pour prendre en garantie le prêt à mettre en place pour financer une partie de ces travaux. Les détails sont les suivants. Ce prêt est d'un montant de 30 000 € et d'une durée de 7 ans et aurait un taux fixe de 0.95%. Le partenaire bancaire serait le CMB du fait de l'accord cadre passé entre l'UDOGEC et cet établissement bancaire. Le remboursement mensuel serait de 369.29 € et les frais de mise en place de 150 €. L'UDOGEC a réalisé une étude financière qui conclut en la possibilité de mettre en place ce financement. Accord à l'unanimité.

### **Initiation à la langue bretonne à l'école publique : signature d'une convention**

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental et la Direction académique des Services de l'Education nationale (DSDEN) œuvrent de manière active pour que les jeunes finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire. Aujourd'hui, les perspectives proposées par la DSDEN intégrant les heures de langue bretonne aux heures d'enseignement des langues étrangères, diminueraient les heures d'intervention en cycles 2 et 3, et mèneraient à terme à leur disparition. Le Conseil départemental s'oppose à cette perspective et n'a donc pas signé de nouvelle convention avec l'Education nationale pour l'année scolaire 2020-2021. Toutefois, afin de ne pas obérer le dispositif, il est proposé de financer les heures prévues pour l'année 2020-2021, tout en se donnant le temps d'une concertation sur le sujet. Il est proposé aux communes et à la Région Bretagne de participer à ce financement. Le dispositif d'initiation à la langue bretonne est mis en place à raison d'une heure hebdomadaire auprès des écoles publiques, sur demande de ces dernières et dans le cas où l'Education nationale ne peut assurer cette initiation par le recours à ses propres personnels dans le cadre d'échanges de services. L'école communale, déjà inscrite dans ce dispositif depuis plusieurs années, est intéressée pour poursuivre cet enseignement, avec l'intervention de l'association Mervent. Une convention prévoit les modalités prévisionnelles du cofinancement : 30 heures par an pour un groupe de 25 élèves de maternelle, soit un coût total annuel de 1800€ ainsi réparti (prévisionnel) : 900€ financés par le Département, 600€ par la commune et 300€ par la Région. La convention est d'une durée d'une année scolaire (2020/2021).

Accord à l'unanimité.

### **9 - Prime exceptionnelle COVID 19**

La loi a ouvert la possibilité pour les employeurs de la fonction publique territoriale (et la fonction publique d'État) de verser une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Le montant maximum est de 1000€ non reconductible, la prime étant exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'impôt sur le revenu.

Monsieur Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Plonévez-Porzay afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant la période d'urgence sanitaire particulièrement lors du confinement, soit du 17 mars 2020 au 30 avril 2020 ».

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles, de surcroît significatif de travail en présentiel exercés par les agents polyvalents du service technique;
- au regard des sujétions suivantes : maintien de la commune en état de propreté, nettoyage régulier des espaces, vérifications permanentes de la fermeture des espaces publics.
- le montant de cette prime est plafonné à 1000 € pour un agent présent sur la totalité de la période. Elle est proratisée en fonction du temps de présence de l'agent.

Cette prime sera versée en une seule fois en 2020. Un arrêté individuel fixera pour chaque bénéficiaire les modalités de versement et le montant alloué.

Accord à l'unanimité.

-----

## **ACCÈS À LA MAISON DE SANTÉ DU PORZAY**

Ne se rendre à la Maison de Santé qu'après avoir convenu d'un rendez-vous : 02.29.20.21.00. Si vous présentez une fièvre et/ou de la toux, restez sur le parking, vous serez guidé vers la salle de consultation dédiée.

## **PREVENTION DEMARCHAGE**

La municipalité rappelle les mesures de prudence en cas de démarchage : méfiance face aux démarcheurs qui se présentent en groupe ; ne pas verser d'argent ou remettre de chèque avant le délai de rétractation de sept jours ; ne pas signer de document non daté ou antidaté ; ne pas faire de chèque antidaté et ne pas donner d'autorisation de prélèvement. Soyez vigilants ! Prenez le temps de la réflexion.

## **QUALITE DES EAUX DE BAINNADE**

Le ministère chargé de la santé surveille la qualité des eaux de baignade en mer. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) intervient sur tous les lieux de baignade fréquentés. Ce contrôle régulier permet aussi d'évaluer l'impact des efforts faits par les collectivités locales et par l'Etat pour restaurer cet environnement fragile. De mai à septembre, des techniciens visitent les zones de baignades, procèdent à un état des lieux (aspect de l'eau, présence de rejets, entretien, ...) et prélèvent des échantillons d'eau. Ces analyses sont disponibles en mairie.

## **SALUBRITÉ DES PLAGES**

Afin de garantir la sécurité et la salubrité publique, conformément au règlement sanitaire départemental et à l'arrêté préfectoral n° 2018019-0003 du 19 janvier 2018 la présence des CHIENS et CHEVAUX est interdite sur les plages pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre inclus.

Outre la salubrité des plages, cette interdiction est motivée par une prévention et une limitation des risques de dégradation de la qualité micro-biologique des eaux de baignade.

## **COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

### **OFFICE DE TOURISME**

L'Office de Tourisme Menez-Hom Atlantique organise son premier concours photos estival du 15 juillet au 30 septembre 2020, un jeu-concours gratuit de photographies sur le thème suivant : "Mes vacances en Menez-Hom Atlantique". L'objet de ce concours est de valoriser et de faire découvrir, par l'intermédiaire de photographies, la richesse naturelle et patrimoniale de la destination Menez-Hom Atlantique. Partagez votre cliché préféré de vos vacances sur l'une des 17 communes du Menez-Hom Atlantique et tentez de remporter un vol bi-place en parapente ! Règlement et modalités de participation sur [www.menezhom-atlantique.bzh](http://www.menezhom-atlantique.bzh) C'est parti, à vos appareils photos !

### **RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS**

Cet été le Relais Parents Assistants Maternels ne prend pas de vacances ...

Au mois de juillet, permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h à 15h au 06.77.99.36.93 et au mois d'août permanence les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 15h au 06.73.65.85.13. Les rendez-vous physiques ont également repris, nous pouvons vous accueillir sur rendez-vous. Contact : [rpam@epal.asso.fr](mailto:rpam@epal.asso.fr)

### **LIGNE DE BUS VERS LES PLAGES**

La CCPCP met en place un service de lignes de plages. Ce service est facturé 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour et 1€50 le trajet pour les moins de 25 ans. Départ du bourg de Plonévez pour Lestrevet et Pentrez à 13h27 et retour à 17h56. Les horaires complets sont disponibles en mairie.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **RACING CAST PORZAY**

L'assemblée générale du Racing Cast Porzay aura lieu le vendredi 24 Juillet à 19h15 au stade de Cast. Nous ferons le bilan sur la saison 2019/2020 et nous vous présenterons l'organisation et les projets de la nouvelle saison. Ça sera également un moment convivial afin d'échanger et de partager. Les gestes barrières sont à respecter. Port du masque fortement conseillé.

### **SOCIÉTÉ DE CHASSE**

Réunion de bureau de la société de chasse Ar Stanken le samedi 25 juillet à 11h00 chez le président.

## **INFORMATIONS COMMERCIALES**

✓ « Coccimarket », votre supérette est ouverte le lundi de 8h30 à 13h, du mardi au samedi de 8h30 à 13h et de 15h à 19h15, le dimanche de 9h à 12h30 et de 17h à 19h.

✓ Marche aquatique le mardi à 18h30 et le samedi à 10h, plage de Kervel. Contact : E.Thoby au 06.09.72.42.51.

## **INFORMATIONS PAROISSIALES**

Samedi 25 juillet : messe à 18h30 à Cast.

Dimanche 26 juillet : messe à 11h à la chapelle Sainte Anne.